



Département
du
Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Arrondissement
d'Arras

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni EN MAIRIE ANNEXE au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VAN GHELDER, en suite de convocation en date du 18 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.



Canton
de Dainville

ETAIENT PRESENTS

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Laurent CARON, Carole ROUX, Sylvie GOZET, Éric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Daniel BRACHET, Claude FAUQUEMBERGUE, Muriel MESSEANNE, Patricia VAAST, Joël WOZNIAK, Nadine HERY, Betty LAURENT, Marie-Hélène BASTIEN, Josiane DUFRESNE, Antoine LEGRAND, William LEMAIRE, Olivier LONCHAMP, René VANDERBERGHE, Valérie ZAPLATA, Jean-Michel CAMPAGNE, Bincymol DARRE, Thierry DEMAUBUS, Céline ZUBORA.



Séance
Du
29 juin 2020

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Philippe FANIEN qui donne procuration à Carole ROUX, Dominique DETOEUF qui donne procuration à William LEMAIRE, Edith LAFLUTTE qui donne procuration à Marie-Hélène MOREL.



N° 20200629F3

OBJET

Madame Carole ROUX est élue secrétaire.

Bourse
Allocation
Scolaire

Une allocation est attribuée en faveur des enfants de la Commune scolarisés à partir de la 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 20 ans dans l'année, sous réserve que les parents ne soient pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Environ 35 enfants étaient concernés l'année scolaire dernière.

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de fixer à 65 € l'allocation scolaire ;
- d'imputer cette dépense à l'article 6714-5 « bourses et prix du Budget Communal ».

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Pour expédition conforme

Alain VAN GHELDER,
Maire de Sainte-Catherine.

Rendu exécutoire
compte tenu de
la publication le 8/7/2020
et de l'envoi en
Préfecture le 8/7/2020



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

- 8 JUL. 2020

ARRIVÉE